



Table des matières

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	3
PROPRIETAIRE 1 (Remplir une fiche par compte cadastral) :	4
PROPRIETAIRE 2 (Remplir une fiche par compte cadastral) :	5
PROPRIETAIRE 3 (Remplir une fiche par compte cadastral) :	6
RECAPITULATIF :	7
CONDITIONS DU MILIEU	8
ZONE 1 :	8
ZONE 2 :	9
ZONE 3 :	10
ENJEUX ECONOMIQUES	11
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL :	13
STRATEGIE DE GESTION DES POPULATIONS DE GIBIER	15
BILAN DU P.S.G. PRECEDENT	17
PARCELLAIRE FORESTIER - TYPES DE PEUPEMENT – OBJECTIFS – MODE DE GESTION	18
RECAPITULATIF DES SURFACES PAR TYPE DE PEUPEMENT	20
PROGRAMME DES COUPES ET DES TRAVAUX	21
TRAVAUX D'EQUIPEMENT	23
ANNEXES A FOURNIR	24



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

POUR LES INDIVISIONS OU PROPRIETES DEMEMBREES :

Tous les co-indivisaires et, notamment, le (ou les) nu-proprétaire(s) et le (ou les) usufruitier(s) doivent être identifiés dans le tableau ci-dessous et soit le signer, soit joindre un mandat autorisant le représentant à présenter ce PSG.

NOM / Prénom	Rôle (Co-Indivis / Nu-proprétaire / Usufruitier)	Adresse	Téléphone / Courriel	Signature :

PLAN REDIGE PAR :

(rayer les mentions inutiles)

Le propriétaire ou son représentant

Une coopérative forestière

Un expert agréé

Un gestionnaire forestier professionnel (GFP)

Un tiers non agréé

Nom et adresse du rédacteur :

.....

.....

.....

Tél :

Courriel :

QUI GERE LA FORET ? (Personne à contacter) :

(rayer les mentions inutiles)

Le propriétaire ou son représentant

Une coopérative forestière

Un expert agréé

Un gestionnaire forestier professionnel (GFP)

Un tiers non agréé

Nom et adresse :

.....

.....

.....

Tél :

Courriel :



CONDITIONS DU MILIEU

(à fournir par zone homogène ; notamment dans le cas d'une propriété éclatée)

ZONE 1 :

SYLVO ECO REGION CONCERNEE :
(Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte => recherche par commune => Données thématiques > Développement durable, ériger, Forêts > Sylvo-éco-région)

TOPOGRAPHIE :

Altitudes	Minimale	Maximale

Pente dominante (cocher la case concernée)	Nulle	Faible (0 à 15 %)	Moyenne (15 à 30 %)	Forte (plus de 30 %)

Exposition principale (cocher la case concernée)	Aucune (terrain plat)	Nord	Est	Sud	Ouest

COMMENTAIRES :

.....
.....
.....

CLIMAT : (Cf. meteofrance.com/climadiag-commune) ***Cocher les cases concernées**

Pluviométrie moyenne annuelle :

Température moyenne annuelle :

Facteurs limitants : **risques répétitifs*** :

- de gelées tardives (au printemps)

- de gelées précoces (à l'automne)

- de neiges lourdes

- de dégâts de givre

- de dégâts dus au vent

- de dessèchement

OUI	NON

*** ATTENTION :**

Il s'agit bien ici de risques amenés à se répéter plus ou moins régulièrement, hors phénomènes exceptionnels (tempête de 1999, sécheresse de 2003...).

SOL : (Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte/donnees/carte-des-sols) :

Nature de la roche-mère :

Type de sol (préciser la part relative de chaque type).....



ZONE 2 :

SYLVO ECO REGION CONCERNEE :
(Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte => recherche par commune =>Données thématiques>Développement durable, énergir, Forêts>Sylvo-éco-région)

TOPOGRAPHIE :

Altitudes	Minimale	Maximale

Pente dominante (cocher la case concernée)	Nulle	Faible (0 à 15 %)	Moyenne (15 à 30 %)	Forte (plus de 30 %)

Exposition principale (cocher la case concernée)	Aucune (terrain plat)	Nord	Est	Sud	Ouest

COMMENTAIRES :

.....

CLIMAT : (Cf. meteofrance.com/climadiag-commune) ***Cocher les cases concernées**

Pluviométrie moyenne annuelle :.....
 Température moyenne annuelle :.....
 Facteurs limitants : **risques répétitifs*** :.....

- de gelées tardives (au printemps)
- de gelées précoces (à l'automne)
- de neiges lourdes
- de dégâts de givre
- de dégâts dus au vent
- de dessèchement

OUI	NON

*** ATTENTION :**

Il s'agit bien ici de risques amenés à se répéter plus ou moins régulièrement, hors phénomènes exceptionnels (tempête de 1999, sécheresse de 2003...).

SOL : (Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte/données/carte-des-sols) :

Nature de la roche-mère :.....
 Type de sol (préciser la part relative de chaque type).....



ZONE 3 :

SYLVO ECO REGION CONCERNEE :
(Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte => recherche par commune =>Données thématiques>Développement durable, énergir, Forêts>Sylvo-éco-région)

TOPOGRAPHIE :

Altitudes	Minimale	Maximale

Pente dominante (cocher la case concernée)	Nulle	Faible (0 à 15 %)	Moyenne (15 à 30 %)	Forte (plus de 30 %)

Exposition principale (cocher la case concernée)	Aucune (terrain plat)	Nord	Est	Sud	Ouest

COMMENTAIRES :

.....

CLIMAT : (Cf. meteofrance.com/climadiag-commune) **Cocher les cases concernées*

Pluviométrie moyenne annuelle :.....
 Température moyenne annuelle :.....
 Facteurs limitants : **risques répétitifs*** :.....

- de gelées tardives (au printemps)
- de gelées précoces (à l'automne)
- de neiges lourdes
- de dégâts de givre
- de dégâts dus au vent
- de dessèchement

OUI	NON

*** ATTENTION :**
 Il s'agit bien ici de risques amenés à se répéter plus ou moins régulièrement, hors phénomènes exceptionnels (tempête de 1999, sécheresse de 2003...).

SOL : (Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte/données/carte-des-sols) :
 Nature de la roche-mère :.....
 Type de sol (préciser la part relative de chaque type).....



ENJEUX ECONOMIQUES

QUALITES DES BOIS OBJECTIFS PRESENTS SUR LA PROPRIETE PAR ESSENCE

Essences	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois énergie (bûches et plaquettes)

COMMERCIALISATION DES BOIS :

(Cocher les cases concernées)

Commercialisez-vous facilement :

- vos bois d'œuvre feuillus ?
- vos bois d'œuvre résineux ?
- vos bois d'industrie ?
- vos bois d'énergie (bûche, plaquette...) ?

Trouvez-vous facilement de la main-d'œuvre ?

OUI	NON

AUTRES RESSOURCES ECONOMIQUES :

Avez-vous d'autres ressources économiques issues de la forêt :

- Location de la chasse ?
- Cueillette (champignons, muguet, miel, ...) ?
- Accueil du public (accrobranche, évènements, ...) ?
- Services écosystémiques, mesures compensatoires, ... ?

OUI	NON

CONTEXTE SOCIAL :

Votre forêt est-elle à proximité d'un centre urbain ?

Est-elle fréquentée par le public ?

Est-elle aménagée pour son accueil ?

Y-a-t-il des itinéraires « Nature » dans votre propriété (VTT, chevaux, piétons,...) ?

Avez-vous contractualisé la fréquentation de votre forêt avec une collectivité ? (Si tel est le cas, joindre la convention au PSG)

Avez-vous des problèmes liés à une fréquentation « sauvage » de votre propriété ?

- Y-a-t-il des étangs ou plans d'eau dans la propriété ?

OUI	NON

Autres informations ? (à préciser)



ROUTES ET PISTES :

(Cocher les cases concernées)

- La desserte globale est-elle suffisante ?
- Avez-vous assez de routes à camions ?
- En bon état ?
- Avez-vous assez de pistes à tracteurs ?
- En bon état ?
- Avez-vous des places de dépôt pour vos bois ?
- L'évacuation des bois sur le réseau routier public est-elle facile ?

OUI	NON

PROTECTION DES FORETS CONTRE LES INCENDIES :

Un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) est-il en vigueur ?

Votre forêt est-elle concernée par un zonage identifié à risque feu de forêt ?

OUI	NON

Votre forêt dispose-t-elle d'éléments référencés a titre de la DFCI tels que :

- de plans d'eau ?
- de citernes DFCI ?
- de voiries DFCI ?
- d'autres équipements d'observation ou de protection ?

Si oui, lesquels :

.....
.....

Dans le cas où ma forêt est concernée par des obligations légales de débroussaillage et conformément à l'article L134 du Code Forestier, je m'engage :

- à mettre en œuvre les débroussailllements obligatoires relevant de ma responsabilité ;
- à autoriser la mise en œuvre sur ma propriété, des débroussailllements obligatoires relevant de la responsabilité d'un tiers ;
- à nettoyer les coupes des rémanents et des branchages, après exploitation forestière d'une parcelle, dans les périmètres d'application des obligations de débroussaillage.



CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL :

Votre propriété est incluse, en totalité ou en partie, dans : (Cocher les cases concernées)

Zonages d'inventaire de la biodiversité :

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ?
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ?

OUI	NON

Zonages réglementaires non concernés par la mesure de simplification L-122 7 et 8 du Code Forestier :

- Zone de captage d'eau
- Réserve naturelle volontaire
- Arrêté de Protection des Habitats Naturels
- Zone connue d'espèce protégée
- Zone de continuité écologique au titre de l'article L151-23 CU (citée au P.L.U.)
- Espace Boisé Classé à conserver (mentionné au P.L.U)

Zonages réglementaires concernés par la mesure de simplification L122-7 et 8 du Code Forestier

- Zone de Protection Spéciale oiseaux (ZPS) « Natura 2000 »
- Zone Spéciale de Conservation habitat et espèce (ZSC) « Natura 2000 »
- Périmètre d'un site classé
- le périmètre d'un monument classé
- le périmètre d'un monument inscrit
- le périmètre d'un site inscrit
- un arrêté de protection de biotope
- une réserve naturelle classée
- une forêt de protection
- un Site Patrimonial Remarquable
- un Parc National



Votre propriété est incluse en totalité ou en partie dans un site Natura 2000 :

OUI	NON

Avez-vous signé un Contrat Natura 2000 ? (si tel est le cas, en joindre une copie à ce PSG)

Avez-vous signé une Charte Natura 2000 ?

En zone Natura 2000, je précise comment j'adapte éventuellement ma sylviculture (coupes et travaux) aux enjeux environnementaux pour la préservation des habitats et espèces identifiés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour les parcelles situées en Zone Spéciale de Conservation, sur une bande de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau, je m'engage à ne pas circuler avec des engins forestiers, à ne pas détruire la ripisylve lorsque celle-ci est présente et à ne pas planter avec des essences non caractéristiques de l'habitat présent.

Pour les parcelles concernées par une Zone de Protection Spéciale « oiseaux », je m'engage notamment, à respecter une période de quiétude sans intervention mécanisée du 1^{er} Mars au 31 juillet. Toutefois, si des contraintes d'exploitation, m'obligeaient à intervenir dans cette période, je m'engage, avant de réaliser l'intervention, à prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000 ou la DTT afin de vérifier l'absence de nid d'espèces d'intérêt communautaire et la possibilité d'exploiter.

Je demande l'agrément de ce Plan Simple de Gestion au titre des articles L122-7 et 8 du Code Forestier pour :

Type de zonage	Dénomination du zonage (et référence) ou du monument	Surface concernée

Date et signature :



STRATEGIE DE GESTION DES POPULATIONS DE GIBIER

Pour les espèces soumises à plan de chasse

INDIQUEZ LES SURFACES DE FORETS SENSIBLES AUX DEGATS

(Jeunes plantations, régénérations naturelles,...)

... ha ... a ... ca

(Cocher les cases concernées)

Ces surfaces nécessitent-elles l'utilisation d'un moyen de protection contre le gibier ?

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quelle est l'évolution prévue de ces surfaces pendant la durée du P.S.G. ?

(Rayer les mentions inutiles)

Augmentation

Maintien

Réduction

INDIQUEZ LES SURFACES DES ESPACES OUVERTS ET ACCESSOIRES A LA FORET PERMETTANT L'ALIMENTATION DES CERVIDES :

(Place de dépôt, emprise EDF...)

... ha ... a ... ca

Votre propriété est-elle en réserve de chasse ?

Existe-t-il des aménagements spécifiques ?

Si oui, lesquels ?.....

La gestion de la chasse est-elle faite :

- par vous-même ?
- par une Association Communale de Chasse Agréée ?

Si oui, laquelle :

- par une société de chasse ?

Si oui, laquelle :

- par un locataire ?

Si oui, lequel :

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

QUELLE EST L'IMPORTANTANCE DU GIBIER ET DU PLAN DE CHASSE CORRESPONDANT ? (Mettre une croix dans les cases concernées)

Espèces	Population				Plan de chasse		
	Nulle	Faible	Acceptable	Excessive	Insuffisant	Correct	Excessif
Chevreuril	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cerf	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chamois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouflon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sanglier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



EVOLUTION SOUHAITABLE DES PRELEVEMENTS DE GIBIER :

(Ne complétez que les espèces vous concernant en mettant une croix dans les cases correspondantes)

	Cerf		Chevreuil		Chamois		Mouflon		Sanglier	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Augmentation										
Maintien										
Réduction										

OUI	NON

Avez-vous réalisé et transmis une fiche de dégâts de gibier ou fait une déclaration en ligne ?

Avez-vous déjà fait une demande d'augmentation des prélèvements dans le cadre du plan de chasse ?

Quelle est votre perception de l'évolution de la densité des populations de gibier du massif forestier de votre propriété ?

Considérez-vous que la pression du gibier permet un renouvellement suffisant de votre forêt, sans protection spécifique ?

OUI	NON



BILAN DU P.S.G. PRECEDENT

Page à compléter uniquement en cas de renouvellement du Plan Simple de Gestion.

Références du précédent PSG :

Le cas échéant, nom de l'ancien propriétaire :

Il vous est demandé ici de faire l'analyse de l'application du document arrivant à échéance :

- À quel niveau estimez-vous la réalisation de votre programme de coupes (en pourcentage de la surface totale programmée) ?

Moins de 20%	De 20 à 50%	De 50 à 80%	Plus de 80%

- À quel niveau estimez-vous la réalisation de votre programme de travaux (en pourcentage de la surface totale programmée) ?

Moins de 20%	De 20 à 50%	De 50 à 80%	Plus de 80%

- Précisez les coupes et travaux programmés (numéro de parcelle, année et type d'intervention) qui n'ont pu être réalisés.

.....

- Préciser les principales raisons qui ont empêché leur réalisation ? (exemple : problèmes sanitaires, dégâts de gibier, aléas climatiques, main d'œuvre, marché...)

.....

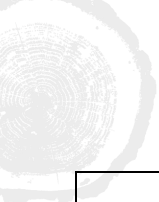


RECAPITULATIF DES SURFACES PAR TYPE DE PEUPELEMENT

Indiquez dans chaque rubrique la surface totale correspondant au type de peuplement et à la catégorie d'âge considérés

Type de peuplement	Répartition des surfaces par âge des peuplements			TOTAL
	Jeune	Moyen	Exploitable	
TAILLIS SIMPLE				
MÉLANGE FUTAIE-TAILLIS				
FUTAIE IRRÉGULIÈRE				
FUTAIE RÉGULIÈRE				
TAILLIS FURETE				
PEUPLERAIE				
TERRAIN NU À BOISER				
ACCRUS, PEUPELEMENTS CLAIRS ET PRE-BOIS				
DIVERS NON PRODUCTIFS ET ACCESSOIRES A LA FORET*				
TOTAL GENERAL				

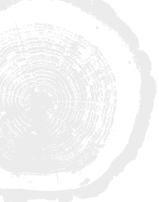
* Divers non productifs : chemins, places de dépôt, étangs et plans d'eau, zones humides ou inondées, tourbières, rochers, ...



TRAVAUX D'EQUIPEMENT



Type de travaux	Parcelles forestières	Année de réalisation	Longueur concernée	Demande d'aide envisagée	
				OUI	NON
Création de chemins forestiers					
Création de places de dépôt					
Amélioration de chemins forestiers					
Amélioration de places de dépôt					
Matérialisation du parcellaire forestier					
Entretien des limites (bornes notamment)					
Divers					
Travaux particuliers concernant la chasse, la pêche, les loisirs ou la protection de l'environnement					



ANNEXES A FOURNIR

Conformément à l'Article 2 de l'Arrêté Ministériel du 19 juillet 2012.

1° Le plan de localisation de la forêt indiquant le chef-lieu de la ou des communes de situation de la forêt, les voies d'accès à celle-ci et les contours de la propriété faisant l'objet du plan simple de gestion ;

2° Le plan particulier de la forêt, comportant les indications ci-après :

- l'échelle, qui doit permettre une lecture aisée et ne doit pas être inférieure au 1/10 000^{ème} ;
- le nord géographique ;
- les limites de la forêt et les points d'accès ;
- les cours d'eau et les plans d'eau ;
- les équipements les plus importants, tels que maisons forestières, chemins, lignes de division, pare-feu, points d'eau aménagés, principaux fossés, etc. ;
- le parcellaire forestier correspondant au plan simple de gestion et mentionnant la surface de chaque parcelle ou, à défaut, le parcellaire cadastral ;
- la cartographie des peuplements établie par référence aux types décrits dans le plan simple de gestion, en cohérence avec les grandes catégories de peuplements du schéma régional de gestion sylvicole ;

3° Le cas échéant, la convention d'ouverture d'espaces boisés au public signée avec une collectivité lorsqu'elle nécessite, conformément à l'article L. 122-9 du code forestier, d'intégrer les objectifs d'accueil du public dans le plan simple de gestion ;

4° Le cas échéant, le contrat Natura 2000 ;

5° Si le propriétaire est une personne morale, copie du document nommant représentant légal de celle-ci la personne qui présente le plan en son nom ; ce document peut être remplacé, pour une société, par l'extrait K bis du registre des sociétés ;

6° Si le plan n'est pas présenté par le propriétaire ou, pour une personne morale, par son représentant légal, le mandat habilitant la personne qui présente le plan à leur place à signer ce dernier. Le plan particulier et le tableau des parcelles cadastrales portent la date de leur établissement.



Essences	Diamètre d'exploitabilité en futaie régulière		
	A - Minimal à respecter en conditions stationnelles FAVORABLES	B - Minimal à respecter en conditions stationnelles DEFAVORABLES	C - Maximal recommandé
Châtaignier & Robinier	30	25	50
Chênes sessile & pédonculé	55	45	70
Chêne pubescent	35	30	60
Chêne rouge d'Amérique	50	40	70
Hêtre	45	40	70
Erables sycomore, érable plane, Frêne commun	40	35	55
Noyers, merisier	50	40	65
Peupliers cultivés	40	35	45
Douglas	50	40	70
Epicéa commun	50	40	60
Mélèzes, épicéa de Sitka	40	35	55
Pin sylvestre, pins laricio	40	35	55
Pin noir, pin de Salzmann	35	30	50
Pin maritime	35	30	50
Pin d'Alep	30	30	45
Sapin pectiné	50	40	60

Pour la futaie irrégulière et le mélange futaie-taillis :

- les diamètres minimum d'exploitation des arbres objectifs sont les mêmes que pour la futaie régulière
- les diamètres maximum recommandés sont identiques à ceux de la futaie régulière mais peuvent être augmentés selon la qualité des bois et l'équilibre des peuplements
- Il est recommandé de laisser quelques gros bois pour la biodiversité.

Pour l'exploitation des taillis, les seuils suivants doivent être respectés en âge ou en diamètre:

Essence	Âges mini/maxi	Diamètres mini/maxi
Chênes méditerranéens	40 / 50 ans	20 / 25 cm
Chênes et charmes	30 / 50 ans	20 / 25 cm
Châtaigniers	15 / 25 ans	20 / 30 cm
Robinier	15 / 25 ans	15 / 25 cm
Hêtre	20 / 40 ans	20 / 25 cm